

BUREAU SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 16 JANVIER 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 16 janvier à 16 heures, le Bureau syndical, légalement convoqué le 10 janvier, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 23-04

Objet : Marché 22DTV005 - Travaux d'installation des analyseurs de mercure au Centre de valorisation énergétique - Attribution.

Délégués présents : 10

Mmes Martine BIDEL, Malika CAUMONT, Michelle HINGANT,
MM. Frédéric BOUCHE, Guy DARAGON, Cyril DIARRA, Jean-Claude GENIÈS, Maurice MAQUIN, Roland PY, Yves MURRU.

Délégués absents excusés : 2

Mme Catherine DELPRAT,
MM. Patrick HADDAD.

Monsieur le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-1 et L. 5211-10,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération n° 20-40 du Comité syndical, prise en séance du 14 septembre 2020, portant les délégations de pouvoir consenties au Bureau syndical, et notamment la délégation donnant compétence au bureau pour approuver et autoriser le Président à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est compris entre 40 000 et 1 000 000 € HT, ainsi que passer l'ensemble des actes et avenants correspondant à ces marchés, après avis, le cas échéant, de la commission d'appel d'offres,

Vu la délibération n° 22-60 du Bureau syndical, prise en séance du 3 octobre 2022, portant autorisation de lancement des opérations relatives aux « Travaux d'installation des analyseurs de mercure au centre de valorisation énergétique »,

Le Centre de Valorisation Énergétique du Sigidurs est soumis à un ensemble de contraintes réglementaires dont les fondements sont adoptés au niveau européen. Comme toutes les installations de combustion puissantes, un examen régulier de ses performances, en particulier dans le domaine environnemental, doit être réalisé et le cas échéant des mises à niveau sont à engager. L'objectif est de maintenir au niveau continental l'utilisation des Meilleures Techniques Disponibles (MTD), lesquelles sont réexaminées continuellement.

Les conclusions du BREF (Best Available Techniques REFERENCE document) sur l'incinération des déchets ont été publiées le 3 décembre 2019 au JOUE. Les nouvelles exigences doivent être mises en œuvre dans un délai de 4 ans, soit le 3 décembre 2023 au plus tard.

Accusé de réception en préfecture
095-259502086-20230116-D23-04-DE
Date de télétransmission : 24/01/2023
Date de dépôt en préfecture : 20230116

Un dossier de réexamen établi par l'exploitant Saren a permis de mettre en évidence les quelques points qu'il est nécessaire d'améliorer pour être en conformité. Parmi eux, certains sont en cours de réalisation, comme la mise en place de piézomètres en amont et aval du site pour la surveillance de la qualité des eaux souterraines ou la réalisation de caractérisations des ordures. Concernant les rejets atmosphériques, plusieurs seuils de rejets sont abaissés ; l'adaptation de l'injection des réactifs a été incluse dans les prestations demandées dans le futur marché d'exploitation.

Il reste néanmoins un point d'amélioration important concernant la mesure du mercure dans les fumées. Ce polluant n'est jusqu'ici examiné que lors des analyses semestrielles et des contrôles inopinés déclenchés par les services de l'Etat. Or, suivant les conclusions du BREF, il nous faut mettre en place une analyse en continu et respecter un seuil d'émission très bas.

Compte-tenu des délais d'approvisionnement, il a été décidé de commander les travaux de mise en place de ces analyseurs indépendamment du marché d'exploitation en cours de renouvellement.

La particularité de ce polluant est d'être contenu dans très peu de déchets, mais à des concentrations parfois élevées, ce qui conduit à une éjection en pics de concentration, rendant difficile son traitement. Une campagne d'essais a été menée à l'été 2020 pour appréhender ce phénomène. Elle semble indiquer qu'il est possible de maîtriser les concentrations à partir de la mesure en cheminée seulement. La saisonnalité pourrait cependant influencer sur ces paramètres et rendre nécessaire d'implanter en plus d'autres analyseurs directement en sortie des fours pour mieux réagir et anticiper l'injection de réactifs de neutralisation. Ce point ne pourra être tranché qu'après quelques mois de fonctionnement. Il est donc proposé d'implanter une mesure en cheminée, et suivant le retour d'expérience, de compléter le dispositif par une mesure en sortie de four.

Dans le cadre de cette procédure, une entreprise s'est portée candidate : ENVEA. Satisfaisant aux critères de sélection, elle a été jugée acceptable.

Considérant que la procédure est arrivée à son terme, il convient aujourd'hui d'attribuer ce marché et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes afférents.

1. Objet du marché

Le marché est un marché de prestations de travaux ayant pour objet les « travaux d'analyseurs de gaz (analyseurs mercure et multi gaz) dans le cadre de la mise en conformité au BREF du centre de valorisation énergétique du Sigidurs.

Les travaux comporteront :

- L'installation d'analyseurs de mercure en continu sur les rejets atmosphériques,
- Le revamping et le déplacement de deux analyseurs multigaz déjà présents mais inutilisés,
- L'adaptation de la supervision informatique en conséquence
- L'installation d'analyseurs de mercure en sortie de four le cas échéant

2. Forme du marché

Le marché, passé en procédure adapté, n'est pas alloti. Il comporte une tranche ferme, ainsi qu'une tranche optionnelle pour l'installation d'analyseurs supplémentaires en sortie de four.

3. Durée du marché

Le marché débute à sa notification et s'achève à l'issue de la période de garantie de **parfait achèvement**.
La date prévisionnelle de notification du marché est prévue décembre 2022 - janvier 2023. Les délais démarrent dès attribution.

La durée maximale du marché est de 34 mois, considérant un affermissement de la tranche optionnelle au plus tard un an après l'issue de la tranche ferme.

095-259502086-20230116-D23-04-DE
Date de réception préfecture : 24/01/2023

La durée maximale de la tranche ferme est de 10 mois à compter du démarrage effectif des prestations. La durée maximale de la tranche optionnelle 1 est estimée à 12 mois à compter de son déclenchement par le Sigidurs.

Après examen du rapport adressé aux membres du Bureau syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Bureau syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes du marché n° 22DTV005 - Travaux d'installation des analyseurs de mercure au centre de valorisation énergétique, à conclure dans les conditions détaillées *supra* et suivantes, par là-même son attribution :

Titulaire : Société SA ENVEA
111 boulevard Robespierre
78300 POISSY

Durée : De la notification à l'expiration du parfait achèvement des travaux.

Montant estimé : Conformément à la décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF annexe 2 de l'AE), les ouvrages seront réglés par les prix stipulés ci-dessous, suivant l'échéancier défini au CCAP :

	Nature des prix	€ HT	TVA	€ TTC
Tranche ferme	Montant global et forfaitaire	481 673	96 334,60	578 007,60
Tranche optionnelle	Montant global et forfaitaire	230 762	46 152,40	276 914,40

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché au nom et pour le compte du Sigidurs et à procéder à sa notification au Titulaire retenu, ainsi que tous actes afférents.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à diriger ces travaux et à prendre toutes décisions nécessaires à leur exécution.
- **DIT** que les dépenses inhérentes à l'exécution du marché sont inscrites au budget de l'exercice correspondant

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs

Cyril DIARRA,
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
095-259502086-20230116-D23-04-DE
Date de télétransmission : 24/01/2023
Date de réception préfecture : 24/01/2023



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

Marché public de travaux d'installation d'analyseurs de gaz (analyseurs mercure et multigaz) dans le cadre de la mise en conformité au BREF du centre de valorisation énergétique du Sigidurs

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

SIGIDURS



**Marché public de travaux d'installation d'analyseurs de gaz (analyseurs mercure et multigaz)
dans le cadre de la mise en conformité au BREF du centre de valorisation énergétique du
Sigidurs**

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
SIGIDURS

Rapport d'analyse des offres

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE
0	Création du document	FCc / CLn	TBr	06/01/2023
			thomas.bernier@arteliagroup.com	Signé numériquement par : thomas.bernier@arteliagroup.com Nom-DN : CN = thomas.bernier@arteliagroup.com Date : 2023.01.06 18:09:46 +01'00'
			liagroup.com	

ARTELIA BU VILLES ET TERRITOIRES – Département Eau & Génie Urbain
47 Avenue de Lugo - 94 600 Choisy-le-Roi – TEL : 01.77.93.78.99

ARTELIA BU VILLES ET TERRITOIRES – Département Eau & Génie Urbain - CHOISY-LE-ROI
ARTELIA - Siège Social : 16 rue Simone Veil - 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE - France
SAS au capital de 13 262 150 Euros - 444 523 526 RCS BOBIGNY - SIRET 444 523 526 00804 - APE 7112B
N° Identification TVA : FR 40 444 523 526 - www.arteliagroup.com

Rapport d'analyse des offres
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX D'INSTALLATION D'ANALYSEURS DE GAZ (ANALYSEURS MERCURE ET MULTIGAZ) DANS LE CADRE DE LA MISE EN
CONFORMITE AU BREF DU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE DU SIGIDURS

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION	4
1.1. Objet du marché	4
1.2. Décomposition en lots.....	4
1.3. Durée du marché.....	5
2. PROCÉDURE DE CONSULTATION	5
2.1. Forme du marché	5
2.2. Variantes.....	5
2.3. Missions complémentaires et Tranche optionnelle.....	5
3. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION	6
3.1. Date et heure limites des offres.....	6
4. COMPLÉTUDE ET RECEVABILITÉ DES DOSSIERS	6
4.1. Dossiers réceptionnés	6
4.2. Recevabilité des dossiers.....	6
4.2.1. Candidature	6
4.2.2. Offre	6
5. ANALYSE DES OFFRES	7
5.1. Rappel de la méthode de jugement des offres.....	7
5.1.1. Critères de jugement des offres	7
5.1.2. Notation relative à la rémunération (critère 1.1).....	7
5.1.3. Éléments d'appréciations qualitatifs	8
5.1.4. Notation globale	8
5.2. Valeur économique	8
5.2.1. Montant total des offres	8
5.2.2. Notation de la valeur économique.....	9
5.3. Valeur technique	9
5.4. Synthèse.....	10
5.4.1. Synthèses des notes	10
5.4.2. Conclusion de l'analyse	10
ANNEXES	11

1- Recevabilité des candidatures	11
2- Analyse détaillée des offres	11
COMPLÉTUDE DES CANDIDATURES	13
COMPLÉTUDE DES OFFRES	15
CRITÈRE 1 – PRIX.....	16
CRITÈRE 2 – MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES.....	17
CRITÈRE 3 – QUALITÉ TECHNIQUE ET OFFRE MATÉRIEL.....	18
CRITÈRE 4 – DÉLAIS	19
CRITÈRE 5 – MAINTENANCE	20

1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. OBJET DU MARCHÉ

Le Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la région de Sarcelles (SIGIDURS) est situé à l'Est du département du Val d'Oise (95) et à l'Ouest du département de Seine et Marne (77). Le SIGIDURS est compétent pour la collecte et le traitement de déchets ménagers et assimilés sur la totalité de son territoire conformément aux dispositions de l'article L. 2224-13 du Code général des collectivités territoriales (ci-après « CGCT »).

Pour assurer ses missions, le SIGIDURS est propriétaire de multiples installations dont le Centre de Valorisation Energétique (CVE) situé sur les communes de Sarcelles et Villiers-le-Bel (95), mis en service en octobre 1978, d'une capacité autorisée de 170 000 tonnes par an, qui fonctionne sur le principe de l'incinération des déchets ménagers avec récupération de chaleur et production d'électricité. Le CVE a, depuis sa création, bénéficié de plusieurs opérations de mise aux normes.

La présente consultation vise à l'attribution d'un marché public de travaux relatif à la mise en conformité au BREF incinération adoptées par la Commission Européenne le 12 novembre 2019 et publiées le 3 décembre 2019 au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) du Centre de Valorisation Energétique (CVE) implanté à Sarcelles (95).

Le Titulaire assurera l'étude de mise en place, la fourniture, le transport, le montage, les raccordements, la mise en service et les essais ainsi que tous les travaux d'aménagement requis.

L'ensemble de ces modifications aura pour but d'améliorer le parc d'analyseurs du SIGIDURS, pour répondre à deux objectifs principaux :

- Répondre aux exigences réglementaires du BREF Incinération avec l'ajout d'analyseurs continus en mercure sur les rejets atmosphériques ;
- Optimiser le traitement de fumées avec l'ajout d'analyseurs mercure amont et le déplacement des analyseurs multi gaz en amont de la DeNOx.

En parallèle, l'exploitant prend en charge les prestations de définition des informations nécessaires à la définition d'état des lignes d'incinération au sens du BREF (NOC, OTNOC, REOT, ...). Ces informations, et en retour, les mesures et informations d'état des analyseurs seront échangées par une liaison avec le système de contrôle de commande centralisé Yokogawa.

L'arrêté d'application du BREF incinération impose une mise en service des modifications opérées au plus tard au 3 décembre 2023.

1.2. DECOMPOSITION EN LOTS

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés ; la dévolution en lots séparés risquant de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

1.3. DUREE DU MARCHÉ

Le marché débute à sa notification et s'achève à l'issue de la période de garantie de parfait achèvement.

La date prévisionnelle de notification du marché est prévue en janvier 2023. Les délais démarrent dès attribution.

La durée maximale du marché est de 34 mois, considérant un affermissement de la tranche optionnelle au plus tard un an après l'issue de la tranche ferme.

La durée maximale de la tranche ferme est de 10 mois à compter du démarrage effectif des prestations. La durée maximale de la tranche optionnelle 1 est estimée à 12 mois à compter de son déclenchement par le SIGIDURS.

2. PROCEDURE DE CONSULTATION

2.1. FORME DU MARCHÉ

Compte-tenu du montant estimatif des travaux, évalués à 1,2 M€ HT, le présent marché fait l'objet d'une procédure adaptée.

Le présent marché est passé suivant la procédure adaptée définies aux articles L.2123-1 et R.2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique.

2.2. VARIANTES

Aucune variante n'est autorisée dans le cadre du présent marché.

2.3. MISSIONS COMPLEMENTAIRES ET TRANCHE OPTIONNELLE

Le marché comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle intégrant les travaux suivants :

- Pour la tranche ferme :
 - L'installation d'analyseurs continus de mercure sur les rejets atmosphériques (un par ligne voire un supplémentaire en redondance sur deux lignes),
 - Le revamping et le déplacement des deux analyseurs Multigaz amont,
 - L'adaptation de la gestion des informations de mesures du PC DREAL dans le but :
 - D'élaborer les rapports de mesures réglementaires,
 - De permettre l'exploitation des données pour la régulation et l'optimisation du procédé,
- Pour la tranche optionnelle n°1 :
 - L'installation d'analyseurs amont de mercure.

3. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

3.1. DATE ET HEURE LIMITES DES OFFRES

La date et l'heure limites de remise des offres initiales étaient fixées au **02 novembre à 12h00**.

Une réunion de négociation a été organisée le **13 décembre avec le candidat ayant déposé une offre**.

La date et l'heure limites de remise des offres finales étaient fixées au **22 décembre à 12h00**.

4. COMPLETUE ET RECEVABILITE DES DOSSIERS

4.1. DOSSIERS RECEPTIONNES

L'opérateur économique suivant a déposé un pli dans les délais impartis :

- ENVEA

4.2. RECEVABILITE DES DOSSIERS

4.2.1. Candidature

Pour voir leur candidature déclarée recevable, les candidats devaient fournir les documents listés à l'article 6.4 du Règlement de la Consultation et justifier de capacités financières, techniques et professionnelles suffisantes.

Après examen du dossier de candidature du candidat, il a été considéré que ce dernier était complet.

Un tableau d'analyse des candidatures est joint au présent rapport et reprend les attestations et garanties demandées (Annexe 1).

A l'issue de l'analyse des candidatures, il a été considéré que la candidature du candidat présentait des capacités financières, techniques et professionnelles suffisantes. Elle est donc jugée recevable.

4.2.2. Offre

Pour voir leur offre déclarée recevable, les candidats devaient fournir les documents listés à l'article 6.5 du Règlement de la Consultation et justifier de capacités financières, techniques et professionnelles suffisantes.

Après examen du dossier d'offre du candidat, il s'est avéré que ce dernier est complet.

Un tableau d'analyse de la complétude de l'offre est joint au présent rapport et reprend les attestations et garanties demandées (Annexe 2).

A l'issue de l'analyse de la complétude de l'offre, il a été considéré que l'offre du candidat était complète.

5. ANALYSE DES OFFRES

5.1. RAPPEL DE LA METHODE DE JUGEMENT DES OFFRES

5.1.1. Critères de jugement des offres

Les critères d'analyse sont ceux décrits dans l'article correspondant du règlement de consultation. Les offres remises par les soumissionnaires sont jugées sur la base de ces critères et sous-critères suivant les pondérations indiquées :

Critère	Sous-critère		Pondération
1. Valeur économique	Montant global des études et des travaux appréciés au regard du montant figurant dans la décomposition des prix globaux et forfaitaires (DPGF) - annexe 2 de l'Acte d'Engagement		40 pts
2. Moyens humains et techniques	2.1	Dispositions organisationnelles et pertinence des moyens humains dédiés à la réalisation des études et travaux appréciés.	6 pts
	2.2	Compréhension des prestations attendues (prestations de base et travaux connexes) et détail explicatif des travaux à réaliser.	9 pts
3. Qualité technique de l'offre matérielle	3.1	Certifications et normes.	7,5 pts
	3.2	Qualité des analyseurs de mercure	7,5 pts
	3.3	Qualité des analyseurs multigaz	5 pts
	3.4	Qualité du Traitement et gestion des données au regard de la demande exprimée, de l'installation et de l'intégration sur site	5 pts
4. Délais et planning de réalisation			15 pts
5. Maintenance : détail, pertinence et optimisation du programme prévisionnel de maintenance			5 pts
TOTAL			100 pts

5.1.2. Notation relative à la rémunération (critère 1.1)

La valeur économique sera notée sur 40 points à partir de la formule de notation suivante :

$$\text{Note prix} = 40 \times P_{\min} (\text{montant de l'offre la moins-disante}) / P_0 (\text{montant de l'offre})$$

P_{\min} est le prix de l'offre le moins-disant, hors offre anormalement basse

5.1.3. Éléments d'appréciations qualitatifs

Cette appréciation concerne tous les critères et/ou sous-critères (hors le critère montant global des études et des travaux exprimés dans la DPGF). Ceux-ci seront analysés aux vu des éléments des mémoires techniques transmis.

Chaque sous-critère sera noté de 0 à 5 conformément au tableau ci-dessous :

0	Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé
1	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes
2	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes
3	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux exigences minimales du marché
4	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux exigences minimales du marché
5	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux exigences minimales du marché

5.1.4. Notation globale

L'offre économiquement la plus avantageuse et qui sera retenue, sera celle qui obtient le plus de points.

5.2. VALEUR ECONOMIQUE

Le détail de l'analyse des offres est présenté en Annexe 2 du présent rapport d'analyse des offres.

5.2.1. Montant total des offres

Le tableau ci-dessous synthétise le montant de l'offre.

	ENVEA (Offre de base + TO1)	ENVEA (Offre de base)	ENVEA (TO1)
1 ETUDES ET PRESTATIONS	Montant total en Euros hors TVA	Montant total en Euros hors TVA	Montant total en Euros hors TVA
TOTAL ETUDES ET PRESTATIONS	26 840,00 €	16 921,00 €	9 919,00 €
2 TRAVAUX	Montant total en Euros hors TVA	Montant total en Euros hors TVA	Montant total en Euros hors TVA
TOTAL TRAVAUX	171 209,00 €	130 988,00 €	40 221,00 €

3	EQUIPEMENTS	Montant total en Euros hors TVA	Montant total en Euros hors TVA	Montant total en Euros hors TVA
	TOTAL ANALYSEURS ET INSTRUMENTS	481 477,00 €	311 257,00 €	170 220,00 €
4	CONSOMMABLES	Montant total en Euros hors TVA	Montant total en Euros hors TVA	Montant total en Euros hors TVA
	TOTAL CONSOMMABLES	32 909,00 €	22 507,00 €	10 402,00 €
	TOTAL GENERAL (DPGF)	712 435,00 €	481 673,00 €	230 762,00 €

5.2.2. Notation de la valeur économique

La note attribuée pour le critère Prix est la suivante :

Critère	Pondération	ENVEA (offre de base + TO1)
1 – Prix	40%	40,00

5.3. VALEUR TECHNIQUE

Le détail de l'analyse des offres est présenté en Annexe 2 du présent rapport d'analyse des offres.

La synthèse de cette analyse figure dans le tableau suivant :

Critère	Pondération	ENVEA (offre de base + TO1)
2 – Moyens humains et techniques	15%	6,00
Sous-critère 2.1 : Dispositions organisationnelles et pertinence des moyens humains dédiés à la réalisation des études et travaux appréciés	40%	16,00
Sous-critère 2.2 : Compréhension des prestations attendues (prestations de base et travaux connexes) et détail explicatif des travaux à réaliser	60%	24,00
3 – Qualité technique de l'offre matérielle	25%	16,50
Sous critère 3.1 : Certifications et normes	30%	18,00
Sous-critère 3.2 : Qualité des analyseurs de mercure	30%	24,00
Sous-critère 3.3 : Qualité des analyseurs multigaz	20%	8,00
Sous-critère 3.4 : Qualité du Traitement et gestion des données au regard de la demande exprimée, de l'installation et de l'intégration sur site	20%	16,00
4 – Délais et planning de réalisation	15%	15,00
5 – Maintenance	5%	3,00

5.4. SYNTHÈSE

5.4.1. Synthèses des notes

Le tableau suivant récapitule les notes obtenues par ENVEA :

Critère	Pondération	ENVEA (offre de base+TO1)
1 – Prix	40%	40,00
2 – Moyens humains et techniques	15%	6,00
3 – Qualité technique de l'offre matérielle	25%	13,00
4 – Délais et planning de réalisation	15%	12,00
5 – Maintenance	5%	3,00
Note totale		74,00

5.4.2. Conclusion de l'analyse

Suivant les différents critères de notation et la répartition valeur technique/valeur économique, il est proposé de retenir le candidat ENVEA, avec une note de 74 points.

Le candidat évoque dans le mémoire une option de mise en place d'un analyseurs mercure de secours commun aux deux lignes, solution qui a été écartée en cours de négociation en raison de contraintes d'installation et d'un intérêt limité.

Pour mémoire le délai d'affermissement de la Tranche conditionnelle est de 12 mois après la mise en service.

ANNEXES



- 1- RECEVABILITE DES CANDIDATURES
- 2- ANALYSE DETAILLEE DES OFFRES



ANNEXE 1

RECEVABILITE DES CANDIDATURES

COMPLETUDE DES CANDIDATURES

Complétude des dossiers de candidatures (Article 6.4.1.1. du RC)		ENVEA
Situation juridique		
Déclaration sur l'honneur visée à l'article R.2143-3 du code de la commande publique	<i>A fournir par chaque membre du groupement</i>	Présenté
Lettre de candidature - désignation de la forme du groupement et identification du mandataire et de ses cotraitants (ou DC1 dernière version ou DUME)	<i>Commun à l'ensemble du groupement</i>	Présenté
Pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise candidate	<i>Commun à l'ensemble du groupement</i>	Présenté
Déclaration du candidat ou DC2 complété	<i>A fournir par chaque membre du groupement</i>	Présenté
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	<i>A fournir par chaque membre du groupement</i>	Non requis
Capacité économique et financière		
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou DUME).	<i>A fournir par chaque membre du groupement</i>	Présenté
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (Responsabilité civile et décennale)	<i>A fournir par chaque membre du groupement</i>	Présenté (Responsabilité civile mais pas décennale)
Références professionnelles et capacité technique		
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	<i>A fournir par chaque membre du groupement</i>	Présenté (2019 et 2020)
Liste des principales prestations exécutées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique	<i>A fournir par chaque membre du groupement</i>	Présenté
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature	<i>A fournir par chaque membre du groupement</i>	Présenté
Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants.	<i>A fournir par chaque membre du groupement</i>	Présenté
L'indication des titres d'études et professionnels du candidat, et notamment des responsables de prestations de même nature que celles du marché. Le candidat indiquera les noms et les qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché (art. R. 2142-13 du code de la commande publique)	<i>A fournir par chaque membre du groupement</i>	Présenté
Présentation détaillée de travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, correspondant aux compétences identifiées ci-avant (de moins de cinq ans) et portant sur des travaux de nature, taille et complexité équivalentes. Les attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.	<i>A fournir par chaque membre du groupement</i>	Non présenté



ANNEXE 2

ANALYSE DETAILLEE DES OFFRES

COMPLETUDE DES OFFRES

Complétude des dossiers d'offres (Article 6.5 du RC)			ENVEA
Pièce n°1 : Acte d'engagement et ses annexes			
1.1	L'acte d'engagement	Pièce n°1	Présenté (Article 4 non complété)
1.2	Annexe 1 : Le Cahier des Garanties Souscrites (CGS)	Annexe 1.1	Présenté
1.3	Annexe n°2 : Cadre des prix : DPGF	Annexe 1.2	Présenté
1.4	Annexe n°3 : Plan de maintenance préventive	Annexe 1.3	Présenté
1.4	Annexe n°4 : Délais et échéancier des documents	Annexe 1.4	Présenté
1.5	Annexe n°5 : Attestation de visite	Annexe 1.5	Présenté
1.6	Annexe n°6 : Mandat	Annexe 1.6	Non présenté (non demandé au RC)
1.7	Annexe n°7 : Sous-traitance	Annexe 1.7	Non présenté (non demandé au RC)
Pièce n°2 : Mémoire technique			
2.1	Mémoire organisationnel	1.A	Présenté
2.2	Mémoire méthodologique	1.B	Présenté
2.3	Délais	1.C	Présenté
2.4	Mémoire technique "analyseurs"	2.A	Présenté
2.5	Mémoire technique réseaux de communication et traitement des informations	2.B	Présenté
2.6	Prévision de maintenance	2.C	Présenté

CRITERE 1 – PRIX

1 - Prix			
	ENVEA (Offre de base+TO1)	ENVEA (Offre de base)	ENVEA (TO1)
1	<u>ETUDES ET PRESTATIONS</u>	Montant total en Euros hors TVA	Montant total en Euros hors TVA
1	DOSSIER D'ETUDE DE BASE	2 940,00 €	840,00 €
2	ETUDES D'EXECUTION	2 218,00 €	840,00 €
3	MONTAGE ET SUERVISION DES TRAVAUX	2 054,00 €	1 004,00 €
4	ACHEVEMENT DES TRAVAUX	12 503,00 €	5 045,00 €
5	ESSAIS DE QAL 2 ET QAL3	inclus	0,00 €
6	DOE	1 215,00 €	0,00 €
7	GESTION DE PROJET	5 910,00 €	2 190,00 €
	TOTAL ETUDES ET PRESTATIONS	26 840,00 €	9 919,00 €
2	<u>TRAVAUX</u>	Montant total en Euros hors TVA	Montant total en Euros hors TVA
11	AMENAGEMENT DES LOCAUX EXISTANTS	0,00 €	0,00 €
12	SHELTER OU CONTENEURS	0,00 €	0,00 €
13	DISTRIBUTION DE GAZ ET FLUIDES	13 405,00 €	3 608,00 €
14	ADAPTATION DU TGBT ET DISTRIBUTION BT	61 213,00 €	10 823,00 €
15	INSTALLATION D'UN RESEAU ONDULE	9 797,00 €	0,00 €
16	INSTALLATION DES COFFRETS D'ALIMENTATION	9 797,00 €	0,00 €
17	ARCHITECTURE RESEAU, SERVEURS, PC DREAL	19 593,00 €	0,00 €
18	GESTION DES INFORMATIONS AVEC LE SNCC	20 620,00 €	10 823,00 €
19	EQUIPEMENT DE MANUTENTION	8 506,00 €	3 608,00 €
20	TRAVAUX DIVERS	19 772,00 €	7 751,00 €
21	FRAIS DE CHANTIER	8 506,00 €	3 608,00 €
	TOTAL TRAVAUX	171 209,00 €	40 221,00 €
3	<u>EQUIPEMENTS</u>	Montant total en Euros hors TVA	Montant total en Euros hors TVA
23	ANALYSEURS MULTIGAZ AMONT	109 047,00 €	0,00 €
24	ANALYSEURS DE MERCURE	349 780,00 €	167 560,00 €
25	SUJETIONS DIVERSES - EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES	0,00 €	0,00 €
26	MODIFICATION POSTE WEX (AJOUT HG)	10 570,00 €	2 660,00 €
27	MISE EN CONFORMITE POSTE WEX (BREF ET EN17255)	12 080,00 €	0,00 €
	TOTAL ANALYSEURS ET INSTRUMENTS	481 477,00 €	170 220,00 €
4	<u>CONSOMMABLES</u>	Montant total en Euros hors TVA	Montant total en Euros hors TVA
29	GAZ ETALONS	4 421,00 €	0,00 €
30	SOLUTIONS DE CALIBRAGE	inclus	inclus
31	KITS DE MAINTENANCE ET PIECES DE RECHANGE	28 488,00 €	10 402,00 €
	TOTAL CONSOMMABLES	32 909,00 €	10 402,00 €
	TOTAL GENERAL (DPGF)	712 435,00 €	230 762,00 €
	Note	100,00	

CRITERE 2 – MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

2 - Moyens humains et techniques				
Numéro	Critère de jugement des offres	ENVEA (offre de base + TO1)		Pondération
		Note attribuée	Commentaire	
2.1	Dispositions organisationnelles et pertinence des moyens humains dédiés à la réalisation des études et travaux appréciés	2	<p>Les moyens humains prévus pour la réalisation de la mission sont suffisants et répondent aux exigences du CCTP. Une équipe de 5 ingénieurs d'affaire coordonnera la réalisation du projet. Elle sera encadré par des responsables qualifiés et expérimentés. Seuls les CVs des encadrants sont fournis. ENVEA dispose de nombreux employés (techniciens et responsables) basés à proximité de l'UVE, sur leur site de Poissy. Des techniciens supplémentaires sont disponible pour intervenir en cas de besoin, notamment des experts Emissions et Mercure. La société ELEC SA est chargée de l'installation des analyseurs. Un chef de projet et une équipe de monteurs électriciens qualifiés réaliseront la mission.</p> <p>La répartition des missions entre les différents intervenants est bien expliquée. Un interlocuteur principal est désigné chez ENVEA. Le chef de projet d'ELEC SA prendra le relai pour la phase travaux.</p> <p>Les moyens mis en œuvre pour assurer la communication entre ENVEA et le SIGIDURS sont détaillés.</p> <p>Le plan qualité d'ENVEA est bien détaillé et intègre les enjeux du développement durable.</p> <p>Le candidat ne fournit pas de planning des moyens prévus en phase de parfait achèvement.</p>	6%
2.2	Compréhension des prestations attendues (prestations de base et travaux connexes) et détail explicatif des travaux à réaliser	2	<p>Les travaux prévus sont détaillés par prestation et correspondent globalement aux exigences du CCTP. La liste des travaux est assortie de plans d'implantation et de schéma explicatifs détaillés.</p> <p>L'offre d'ENVEA n'inclus pas les prestations de modification des automates et du SNCC.</p> <p>Il est à noter que les piquages sont réalisés par une entreprise extérieure (CECI).</p> <p>L'établissement du plan de prévention et le contrôle de conformité des équipements électriques ne sont pas inclus, contrairement aux prescriptions du CCTP.</p>	9%
TOTAL DE LA NOTE		2		
Ramenée à 100		40,0		

CRITERE 3 – QUALITE TECHNIQUE ET OFFRE MATERIEL

3 - Qualité technique de l'offre matérielle				
Numéro	Critère de jugement des offres	ENVEA (offre de base + TO1)		Pondération
		Note attribuée	Commentaire	
3.1	Certifications et normes	3	Tous les appareils sont certifiés QAL 1 et sont munis de leur certificat en annexe du mémoire	8%
3.2	Qualité des analyseurs de mercure	3	<p>Conformément au CCTP, ENVEA propose la fourniture de 2 analyseurs de mercure titulaires et d'un analyseur redondant en option. Les équipements proposés répondent aux exigences en terme de performances. ENVEA s'engage sur un maximum de 500h/an d'indisponibilité de la mesure, conformément à la norme.</p> <p><u>Les exigences techniques du CCTP sont respectées.</u> Les intervalles de maintenance sont de 3 mois.</p> <p>L'analyseur de mercure SM-5 <u>répond aux exigences du CCTP en terme de qualité et de gamme de mesure.</u> ENVEA propose des gammes complémentaires étendues allant jusqu'à 1000 µg/m3. L'analyseur est certifié QAL 1. Une autre gamme d'analyseur pourra être demandée pour les analyseurs mercure amont, si la tranche optionnelle est affermie, afin de couvrir la plage de mesure indiquée au CCTP.</p> <p>En terme de modalités de calibrage, l'analyseur SM-5 a été certifié QAL1 sans calibrateur intégré. La calibration est à effectuer de manière annuelle avec un calibrateur mobile, cette prestation n'est pas incluse dans l'offre mais dans le contrat de maintenance supplémentaire. Un système d'injection de gaz étalon est inclus dans l'offre pour permettre le suivi des dérives QAL3.</p>	8%
3.3	Qualité des analyseurs multi gaz	2	<p>Conformément au CCTP, ENVEA propose le remplacement des 2 analyseurs multi-gaz amont titulaires. <u>Les équipements proposés répondent aux exigences en terme de performances.</u> ENVEA s'engage sur un maximum de 60H/an d'indisponibilité de la mesure, conformément à la norme</p> <p><u>Les exigences techniques du CCTP sont respectées.</u></p> <p>Les analyseurs multi-gaz proposés sont de la même gamme que les analyseurs installés sur site (MIR IS). Ils permettent la mesure simultanée de HCl, HF, NOx, SO2, CO, NO, NO2 et O2. Ils sont certifiés QAL 1. Ils présentent des échelles de mesures certifiées pour HCl, SO2, CO, NO, N2O, CH4 et O2. <u>Les gammes de mesure de HF, NO2 et NOx ne sont pas certifiées QAL1.</u></p>	5%
3.4	Qualité du Traitement et gestion des données au regard de la demande exprimée, de l'installation et de l'intégration sur site	2	<p>Le mémoire technique d'ENVEA <u>ne précise pas les interfaces avec le SNCC qui seront précisées en études d'exécution.</u></p> <p>ENVEA présente en détail l'ensemble des utilités relatives à chaque analyseur. Les consommations électriques sont indiquées. La fourniture et l'installation de toutes les alimentations électriques sont incluses dans l'offre, <u>sauf les tiroirs de départ dans le TGBT, exclue de l'offre finale.</u></p> <p>Le logiciel WEX sera utilisé pour la supervision de l'installation. <u>Il est certifié.</u></p>	5%
TOTAL DE LA NOTE			2,6	
Ramenée à 100			52,0	

CRITERE 4 – DELAIS

4 - Délais				
Numéro	Critère de jugement des offres	ENVEA (offre de base + TO1)		Pondération
		Note attribuée	Commentaire	
4	Délais et planning de réalisation	4	<p>ENVEA respecte les exigences du CCTP en termes de délais. Le délais global de réalisation des prestations prévues au Marché est de 8,5 mois à compter de la notification du Marché et jusqu'à la date du PV de réception. Il est inférieur au délais maximal exigé dans l'AE (10 mois).</p> <p>ENVEA a joint à son offre un planning prévisionnel nous permettant de connaitre les différentes étapes. Il prévoit 2 jours d'arrêt par ligne pour la réalisation des travaux préparatoires. ENVEA liste les dispositions prises en compte pour optimiser la continuité de mesure. Les engagements pris par ENVEA permettent d'assurer la continuité de mesure (utilisation des analyseurs redondants, modifications d'analyseur non utilisés dans la régulation).</p> <p>Le délai de remise des études nécessaires à la définition des travaux exclus de la fourniture n'est pas précisé</p>	15%
TOTAL DE LA NOTE		4		
Ramenée à 100			80,0	

CRITERE 5 – MAINTENANCE

5 - Maintenance				
Numéro	Critère de jugement des offres	ENVEA (offre de base + TO1)		Pondération
		Note attribuée	Commentaire	
5	Maintenance : détail, pertinence et optimisation du programme prévisionnel de maintenance	3	<p><u>L'offre d'ENVEA est globalement conforme aux exigences du CCTP.</u> La mise en place d'une astreinte <u>conformément aux prescriptions du CCTP</u> est comprise.</p> <p>ENVEA fournit des informations sur les éléments de maintenance à prévoir. <u>Conformément au CCTP</u>, le candidat a transmis un plan de maintenance décennale chiffré, il n'inclus que les analyseurs mercure. Le stock de pièces de première urgence et les kits de maintenance sont en revanche détaillé pour tous les équipements.</p> <p>ENVEA s'engage sur une durée de vie de 10 ans par analyseur.</p> <p>La fourniture des premières charges de gaz étalon est incluse dans l'offre pour tous les analyseurs, <u>conformément à la demande du CCTP.</u></p>	5%
TOTAL DE LA NOTE		3		
Ramenée à 100		60,0		